



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE N° 20-251 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 250 000 \$ POUR DIVERSES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Stéphanie Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Albanel,

Qu'à la suite de la période de consultation publique du 1^{er} au 17 juin 2020, pendant laquelle la Municipalité a mis à la disposition du public le projet de règlement d'emprunt, le conseil municipal d'Albanel n'a reçu aucune opposition et que la Municipalité poursuivra le processus d'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

DONNÉ À ALBANEL CE DIX-HUITIÈME JOUR DE JUIN 2020.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Stéphanie Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le dix-huitième jour du mois de juin 2020, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, Coteau-Marcil, rue Gagnon, Parc Pagé ainsi que sur la page Facebook et le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois juin 2020.

Directrice générale